Le journal
des Médecins Libéraux des Pays de la Loire

URML
UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE
UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

ÉTÉ 2018

Dr Jean-Baptiste Caillard
Président de l'Union Régionale des Médecins Libéraux des Pays de la Loire

édito

sommaire

Rendez-vous de la médecine libérale 02
Travaux et priorités 03
Travail en équipe en Pays de la Loire 04
Expérimentation « télé ECG » de l'URML 06
Messagerie sécurisée de santé 08
Connaissez-vous antibioclic ? 10

FLASH

Nouvelles dates de formation pour les secrétaires médicales !

(lire en pages 3 et 12)

« L'avenir, c'est l'équipe !

Avez-vous déjà entendu parler de **Soins coordonnés** ? Il s'agit, autour d'un même patient, d'une même population, d'œuvrer en équipe pour améliorer la santé de nos concitoyens.

Ainsi, pour qu'une sortie d'établissement de santé se passe au mieux, cela nécessite de nous coordonner entre médecin traitant, infirmier(e), pharmacien, (…) et correspondant de l'établissement de santé. Ou encore entre médecin traitant et médecin correspondant. Ceux d'entre-vous qui travaillez en Maison de Santé Pluriprofessionnelle connaissez bien tout cela.

Toutes les spécialités sont concernées par les soins coordonnés. Ainsi, la mise en place d'une action de prévention sur l'exercice physique et la nutrition va intéresser bon nombre d'acteurs de santé des territoires, y compris différentes spécialités médicales.

L'URML a choisi de permettre à **tous les médecins libéraux** de travailler en équipe. Même si vous n'êtes pas en maison de santé pluriprofessionnelle ou en centre de santé, vous pouvez créer vous aussi votre équipe de soins primaires (ESP). En Pays de la Loire, un nouveau mode de coordination de soins primaires est expérimenté. Les ESP CLAP.

Vous lirez dans ce journal les particularités des différents types d'exercice coordonné libéraux.

Pour nous tous, la clé de l'amélioration de notre exercice quotidien est l'organisation des soins. Pour la population, c'est l'enjeu majeur pour être soigné au mieux, en toute sécurité.

Toutes les spécialités médicales et professions de santé sont concernées par un autre niveau d'organisation, porté également par l'URML en partenariat avec les autres unions régionales de professions de santé : **les communautés professionnelles territoriales de santé**.

Premier ou deuxième recours, ESP-CLAP, MSP, CPTS, l'avenir, c'est l'équipe !

Drs Jean-Baptiste CAILLARD et Teddy BOURDET

Dr Teddy Bourdet
Nouveau membre du Bureau
Médecin généraliste
à Beaulieu sous la Roche, en Vendée
Président de l'association ESP CLAP
Membre du bureau de l'URML

Les premiers « Rendez-vous privés de la médecine libérale » : succès !

Les premiers « Rendez-vous privés de la médecine libérale » : 45 futurs médecins installés ont rencontré des experts à l'URML des Pays de la Loire.

L'Union régionale des médecins libéraux des Pays de la Loire a organisé dans ses locaux, le samedi 24 mars 2018, les premiers « Rendez-vous privés de la médecine libérale ».
Pour les médecins de toutes spécialités ayant un projet d'installation en libéral, c'est une occasion rare de rencontrer en privé un avocat conseil, un fiscaliste, un comptable de l'URSSAF, la Caisse d'Assurance Maladie, le Conseil d'Ordre…
C'est aussi l'occasion d'en savoir plus sur les outils numériques (messagerie, DMP, site Kit Médical…), les nouveaux modes d'organisation de la médecine, les actes et cotations en médecine libérale, grâce aux ateliers spécialisés.
Avec la présence de 45 médecins en cours d'installation en Pays de la Loire, ces premiers rendez-vous furent un succès !
L'URML complète ainsi de façon plus personnalisée, d'autres actions dans le domaine de l'encouragement à l'installation, notamment les soirées d'information pour les internes, remplaçants et chefs de cliniques...
Les prochains RDV seront organisés à Angers, en fin d'année.

Formation des secrétaires des cabinets médicaux… L'URML vous aide !

De nouvelles dates de formation disponibles

Ce n'est plus à démontrer : le secrétariat bien formé et motivé est un atout majeur pour notre organisation et le service auprès des patients.
Nous avons élaboré avec Aramis Formation (organisme de formation sur Nantes), un module **sur mesure** de 2 jours (2 x 7 heures) pour répondre à vos besoins et permettre à vos secrétaires de :

- **recevoir** efficacement les patients,
- **valoriser** l'image du cabinet par une maîtrise des techniques d'accueil physique et téléphonique,
- **faire face** aux situations complexes et multiples générées par l'activité du secteur médical,
- **transformer** un climat de tension en un échange calme et serein,
- **gérer** sereinement leur temps de travail.

Ces deux journées de formation sont **entièrement prises en charge par ACTALIANS** (organisme financeur de formation continue des employés de cabinets médicaux).

Dans un souci de qualité, nous limitons à 10 le nombre de participant(e)s par session !
Les sessions de formation proposées en juin à St Sébastien sur Loire et à La Roche-sur-Yon ont rencontré un franc succès.
De nouvelles sessions sont proposées afin de répondre à votre demande (calendrier en dernière page) :

- St Nazaire
- St Sébastien sur Loire
- St Herblain
- Angers
- Cholet
- Les Sables d'Olonne
- La Roche sur Yon
- Laval
- Le Mans

Pour toute inscription : **www.urml-paysdelaloire.org**

« Ce médicament est-il dangereux pour mes reins ? Je pose la question à mon médecin ! »

Une affiche pour votre cabinet, contre l'automédication

Insuffisance rénale chronique : informer les patients, favoriser le dépistage et le diagnostic, mais aussi la prise en charge précoce … L'URML des Pays de la Loire commence un programme d'actions multiples pour améliorer l'information des patients, le dépistage et le parcours des patients atteints d'insuffisance rénale.

QUELLES ACTIONS ?

➤ Une affiche (jointe à ce journal) réalisée conjointement avec l'Assurance Maladie, l'URPS Pharmaciens, l'ARS, France Rein et S.N.O., que nous vous invitons à apposer dans vos cabinets et salles d'attente.

➤ L'expérimentation d'une « réunion de coordination médicale en néphrologie » : il s'agit de structurer et faire reconnaitre financièrement une réunion téléphonique de coordination entre médecin généraliste et néphrologue autour de patients présentant une insuffisance rénale et des critères de complexité de prise en charge (la phase test est en cours).

➤ Un dépistage systématique en partenariat avec les laboratoires de biologie de la région (en partenariat avec l'Assurance Maladie et l'URPS Biologistes).

Le comité de pilotage formé par l'URML a déjà rencontré tous les services de néphrologie de la région. Les néphrologues sont tous d'accord sur le principe de l'expérimentation de réunions de coordination médicale. Une fois passée la phase de test, nous comptons la généraliser en 2019.

Le comité de pilotage, de gauche à droite :
Drs Elodie COSSET, Yves LEQUEUX, Jean-Gérald BERTET, François-Xavier DESCLEVES, Maryse MOREAU, Laurent PONS, Vincent SIMON, Emmanuel CHARRIE

Travail en équipe : Comment s'organise-t-il en Pays de la Loire ?

Avez-vous entendu parler d'exercice coordonné ? Il s'agit de travailler en équipe auprès de nos patients, pour mutualiser nos compétences.

Le vieillissement de la population, les suivis à domicile, l'évolution des pathologies chroniques et de leurs traitements, l'évolution de nos compétences médicales, la baisse démographique médicale nous incitent, nous médecins, à travailler ensemble pour répondre aux besoins de santé de toute la population. Ensemble, et avec les autres professionnels de santé!

En pratique, comment nous organiser sur le terrain, nous, médecins libéraux ? Différentes possibilités de travail en équipe existent.

1 - **ASALEE (Action de Santé Libérale en Equipe) :** Travailler en binôme médecin-infirmier est un mode de coopération, promu pour les médecins généralistes. Depuis 2004 (en Deux-Sèvres), un(e) infirmier(e) réalise des actes dérogatoires dans le cadre d'un protocole validé (automesures tensionnelles, spirométrie, ECG chez les patients atteints de diabète ou d'HTA, tests mnésiques par exemple). C'est le médecin généraliste qui réalise l'interprétation. Le médecin est en lien constant avec l'infirmier(e). Des temps de coordination pour discussion des patients et des résultats sont nécessaires, prévus (2h par mois) et rémunérés. L'éducation thérapeutique, notamment dans le diabète, est également un grand champ de compétences couvert par les infirmier(e)s ASALEE. Les protocoles sont nationaux. Les derniers concernent l'accompagnement au sevrage tabagique et la prise en charge de l'enfant en surpoids.

2 - **ESP CLAP (Equipe de Soins primaires coordonnée localement autour du patient)** est en cours d'expérimentation, cadrée par un cahier des charges. Il s'agit, pour des équipes pluriprofessionnelles comprenant au moins un médecin généraliste et un autre professionnel de santé de premier recours, de se coordonner dans la prise en charge des patients. Qui fait quoi ? Qui alerte qui ? Tout débute par l'écriture d'un projet de santé. Visites communes, élaboration de plans personnalisés de santé, protocolisation organisationnelle comme la sortie d'hôpital, etc… Le temps passé en échanges entre médecin et kiné par exemple, ou pharmacien et IDE, peut être rémunéré dans le cadre d'un cahier des charges. Un plafond de rémunération annuel est prévu.

3 - **La Maison de Santé Pluriprofessionnelle** répond aussi à un cahier des charges. Il s'agit d'écrire un projet de santé en équipe, pour déterminer comment cette dernière va travailler ensemble pour soigner les patients, voire même la population du territoire. Par exemple, promouvoir la vaccination sur son territoire, ou encore favoriser le maintien à domicile, monter un programme d'éducation thérapeutique. En pays de la Loire, il faut 3 médecins au minimum, et assumer collectivement la continuité des soins. La rémunération est fixée pour l'équipe, selon la patientèle des médecins de l'équipe (pour l'instant). Ceci est régi par un accord conventionnel national (l'ACI).

4- D'autres modes d'exercices coordonnés existent. L'URML travaille pour vous les rendre accessibles et utiles à votre quotidien.

Ainsi l'intégration des médecins de second recours dans le travail en équipe ou la coordination avec les structures sanitaires et médico-sociales (ADMR, CLIC, etc..) existent. L'outil pour cela est la **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)**. L'URML travaille pour que ces CPTS soient pilotées par des libéraux, et non par des émanations des services spécialisés des hôpitaux connaissant mal notre mode d'exercice.

Ou encore les **Plateformes Territoriales d'Appui**. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Dr Bourdet

Exercices coordonnés pluriprofessionnels de soins primaires en Pays des Pays de la Loire : quelles spécificités ?

	ASALEE (Action de santé libérale en équipe)	ESP CLAP (Équipes de soins primaires centrées localement autour du patient)	MSP (Maisons de santé pluriprofessionnelles)
Pour qui ?	Binôme médecin généraliste et infirmier.	Professionnels de santé du premier recours	Professionnels de santé du premier et du second recours
Nombre de médecins nécessaire	Au moins un	Au moins un	Au moins trois
Quelles actions ? Exemples	Transferts d'activités de soins et réorganisation des modes d'intervention auprès de certains patients entre un médecin et un infirmier (protocoles nationaux)	Réunions pluriprofessionnelles, consultations communes, plan personnalisé de santé, protocoles organisationnels, *actions de prévention ou d'éducation en santé*	Réunion pluriprofessionnelle, organisation de la continuité des soins, prise en charge commune de patients, coopération interne, développement de partenariat avec des structures de soin ou médicosociales, actions collectives de prévention
Prérequis	Participer à une formation (pour l'infirmier) Disposer d'un local dans le cabinet médical	Compléter un projet de santé type avec choix de quelques thèmes d'actions (adressé à l'ARS)	Ecriture d'un projet de santé global, adressé à l'ARS
Rémunération de la coordination	Rémunérations individuelles assurées par l'association ASALEE	Rémunérations individuelles assurées par l'association ESP-CLAP	Enveloppe globale, autogérée par l'équipe (indemnisations, recrutements, prestations extérieures)
Structuration juridique spécifique	Aucune	Aucune (Parfois association loi 1901)	Association loi 1901 puis Société Civile interprofessionnelle Ambulatoire (pour gérer les enveloppes financières)
Contractualisation	Avec Association ASALEE	Avec Association ESP CLAP	Avec ARS et Assurance Maladie
Accompagnement	Association ASALEE nationale et compagnonnage local	Association régionale (ESP CLAP des pays de la Loire), compagnonnage local	Association des Pôles et Maisons de Santé des Pays de la Loire (APMSL), compagnonnage local
Où s'informer ?	Association ASALEE 06 13 01 76 25 contact@asalee.fr	Association ESP CLAP 06.65.18.11.44 contact@esp-clap.org	Association APMSL 02 28 21 97 35 contact@apmsl-paysdelaloire.com www.apmsl.paysdelaloire.com

Les URPS des Pays de la Loire s'investissent dans les CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Les Unions régionales des professions de santé des Pays de la Loire ont décidé de s'investir dans l'accompagnement de Communautés professionnelles de territoires de santé en Pays de la Loire.

Les URPS ont signé une charte visant à mieux se coordonner et partager leurs projets et expériences.

Parmi les priorités : les CPTS, communautés professionnelles, à l'échelle de vastes territoires (plus de 50000 habitants).

Notre souhait commun est de structurer des CPTS de gouvernance majoritairement libérale, construites par et pour les professionnels de santé libéraux au service de la population des territoires, en étroite collaboration avec les structures de soins et médicosociales, et en cohérence avec les initiatives des collectivités territoriales.

Les thèmes qui nous semblent prioritaires sont les soins non programmés, les sorties et entrées d'établissements de santé, la communication entre professionnels de santé, la prévention.

Les premiers territoires choisis sont les bassins de vie de Montaigu, Fontenay le Comte, Châteaubriant et les Sables d'Olonne. Ces territoires sont définis en tenant compte des flux majoritaires de patients vers les soins de second recours libéraux. D'autres territoires seront définis pour la fin de cette année.

La méthode sera la suivante : les URPS réuniront les professionnels de santé libéraux des territoires pour engager la dynamique, sonder les problèmes, projets et volontés des professionnels de santé libéraux. Un groupe de travail local de professionnels libéraux sera ensuite mis en place, accompagné par un chargé de mission financé par les URPS. Les partenaires locaux, en particulier les élus et les structures sanitaires et médicosociales, seront associés dans un esprit de co-construction tenant compte de l'existant (contrats locaux de santé, maisons des santé, dispositifs ville-hôpital…)

Nous nous inspirons en cela de la méthode et des outils mis en place par la région Centre Val de Loire.

Réunion des professionnels de santé à Montaigu sur un projet de CPTS

Expérimentation « télé ECG » de l'URML : où en est-on ?

En septembre 2016, l'URML lançait en Loire Atlantique et en Sarthe une expérimentation visant à évaluer les pratiques et l'impact de l'expertise sur des ECG transmis par les médecins traitants à leurs correspondants cardiologues libéraux de proximité.

En septembre 2017, en Loire Atlantique, près de 1000 ECG avaient été transmis. Plus de 250 médecins généralistes ont adhéré, 150 ont effectivement transmis au moins un ECG sur la période. Près de 40 cardiologues participent, soit la quasi-totalité des cabinets de libéraux de la région.
En avril 2018, nous avons dépassé les 2000 ECG transmis.

QUELLES CONCLUSIONS ?
L'expérimentation a permis de relever plusieurs points positifs (cf. tableau) notamment une mobilisation nette des médecins, un effet très positif sur la coordination Médecin généraliste/cardiologue au bénéfice des patients. Cela nous a permis aussi de quantifier les demandes, qui restent donc aujourd'hui d'autant moins fréquentes que la compétence des médecins en interprétation des ECG progresse en continu à mesure que les échanges confraternels avec les cardiologues, sur des situations concrètes, se systématisent.
Les principaux motifs restent les dépistages systématiques (notamment dans le cadre de la pratique du sport ou de maladies chroniques), les troubles du rythme et de conduction, et quelques douleurs thoraciques atypiques, hors contexte d'urgence (les urgences sont exclues de l'expérimentation).
L'URML a présenté ces résultats à la CNAMTS et au Ministère de la santé.

En Pays de la Loire : « ON CONTINUE »
Aujourd'hui nous poursuivons le déploiement de ce processus, qui n'est plus expérimental mais un déploiement.
Nous comptons sur les négociations conventionnelles en cours pour faire reconnaitre financièrement cette activité de télé-expertise et de coordination, tant au niveau du médecin généraliste que du cardiologue, et ceci pour tous les patients.
A l'heure où ce journal paraît, il semble que cette reconnaissance soit en bonne voie, mais sans doute pas avant 2019.
En attendant, l'URML compte poursuivre la dynamique, au besoin avec des financements régionaux en sollicitant l'ARS, pour tous les Pays de la Loire.
La poursuite des expérimentations, à partir de 2019, sera simplifiée : utilisation de la messagerie sécurisée, fiche de liaison et facturation simplifiées, en attendant une facturation conventionnelle.

PAS DE PLATEFORME TELEMEDECINE : INUTILE ET COUTEUX
S'il est un des points aussi à retenir, c'est que pour ce type d'échange entre médecins, ni plateforme compliquée de télémédecine, ni plateforme régionale publique, ni sites privés d'interprétariat d'ECG payant ne sont nécessaires.
C'est avec les outils existants (messageries sécurisées), et une structuration du réseau de proximité par les médecins eux-mêmes, que l'on arrive aux organisations les plus pertinentes. L'URML est là pour aider et catalyser ces énergies.

Synthèse des conclusions de l'enquête menée sur près de 1000 ECG transmis entre MG et cardiologues libéraux en Pays de la Loire entre septembre 2016 et 2017

*Résultats complets en ligne sur notre site : **http://urml-paysdelaloire.org/cardiologie/***

OBJECTIFS	RÉSULTATS
Acceptabilité / Durabilité du changement	Positif (nb d'adhésions, satisfaction, souhait de poursuivre, doublement depuis sept. 2017).
Augmenter les ECG au cabinet des MG	Effet positif (hausse significative de 1,7 ECG en moyenne par mois sur les 7 premiers mois d'expérimentation à Nantes Sud).
Améliorer les pratiques	Objectif atteint (87% des MG déclarent avoir amélioré leurs pratiques d'interprétation).
Améliorer la coordination	Objectif atteint (9 MG sur 10 et 8 cardiologues sur 10 déclarent une amélioration de la coordination).
Améliorer le délai d'orientation chez un cardiologue	Effet positif ressenti par 7 MG sur 10, pas d'effet pour les cardiologues.
Améliorer la structuration de la demande d'avis	Objectif atteint (à nuancer dans le cas de l'usage de la télécopie).
Améliorer la pertinence des consultations	Objectif atteint (75% des cardiologues déclarent que la pertinence du recours s'est améliorée).
Quantifier les usages	0,5 demande par mois en moyenne par MG. Plus les MG font des ECG, moins ils ont recours à la télé-expertise.

le Conseil régional des Pays de la Loire lance en septembre le nouveau "PASS Santé".

Une offre élargie, des garanties maintenues !

Succédant au Pass prévention contraception, le nouveau Pass SANTÉ proposera à la rentrée scolaire 2018-2019 un parcours de soins 100% dématérialisé.

1. **1ère consultation médicale** pour toute préoccupation de santé du jeune (contraception, dépistage, alimentation, tabac...)
2. **Analyses médicales** liées à la contraception et/ou dépistage et/ou **délivrance de contraceptifs et auto-tests de dépistage** et/ou orientation vers une structure spécialisée (hors Pass)
3. **2ème consultation médicale** pour refaire un point suite à la 1ère consultation (résultats d'analyse, renouvellement prescription...)
4. **Délivrances de contraceptifs et auto-tests de dépistage et/ou orientation vers une structure spécialisée (hors Pass)**

Pour toute question :
preventioncontraception@paysdelaloire.fr

Information/actualité sur le PRS

Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2018-2022

Le Projet régional de santé 2018 - 2022 a été arrêté par l'Agence régionale de santé le 28 mai 2018. Ce document fixe des objectifs opérationnels sur 5 ans en prévention, soins et accompagnement médico-social et permet une vision à 10 ans sur des orientations stratégiques, pour de nombreux sujets de santé publique :

- santé mentale
- soins palliatifs
- accès aux soins des personnes handicapées
- plan maladies neurodégénératives
- plan autisme
- télémédecine
- compétences psychosociales
- réponse accompagnée pour tous
- PDSA (permanence des soins)
- schéma handicap rare
- urgences et soins non programmés

Le document est composé de nombreux livrets thématiques, téléchargeables sur le site de l'ARS des Pays de la Loire.

Actualités régionales de la Messagerie sécurisée de santé

Depuis la dernière information faite dans le journal de l'Union en novembre, le déploiement de la messagerie sécurisée de santé dans la région a connu de nouveaux développements.

Quelques chiffres d'abord : à fin avril 2018, **17% des professionnels de santé de la région** sont équipés d'une messagerie sécurisée de santé, dont **41% des médecins généralistes et 23 % des médecins spécialistes** (hors Apicrypt). Depuis le début de l'accompagnement de l'assurance maladie en octobre 2017, le nombre d'utilisateurs a plus que doublé.

Côté utilisation, plus de **600 000 messages sont émis chaque mois au niveau national** (NB : chiffres non disponibles par région). En région, un travail est réalisé en partenariat avec l'Assurance Maladie pour développer les usages : par exemple les projets de télémédecine portés par l'URML, de télécardiologie et de télédermatologie.

Concernant l'offre de messagerie, la liste des opérateurs compatibles MSSanté continue de s'étendre, par exemple : la nouvelle version d'Apicrypt, EasyCrypt, Mediware, CompuGroup et bien d'autres : vous pouvez consulter la liste sur le site MSSanté **https://mailiz.mssante.fr/home/etab-operateurs/is**

S'agissant de la messagerie proposée par les ordres professionnels et l'ASIP, vous aurez sans doute noté un changement de nom depuis le 1er mars 2018 : elle ne s'appelle plus MSSanté mais **Mailiz**. Ce changement de nom permet de bien distinguer cette offre de messagerie de l'espace de confiance « MSSanté », qui rassemble !ensemble des messageries sécurisées compatibles entre-elles.

Comme nous l'indiquions dans le précédent journal, les **conseillers informatiques services** (CIS) des CPAM restent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner en cas de projet d'installation d'une messagerie sécurisée. Un rendez-vous avec un CIS peut être pris en téléphonant (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30) au :

44 => 0 811 709 044
85 => 0 811 709 098
49 => 0 811 709 049
53 => 0 811 709 053
72 => 0 811 709 072

Rappelons que l'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé permet de valider un des cinq indicateurs du **forfait structure** défini dans la convention médicale d'août 2016.

Témoignage

Télédermatologie et messag erie sécurisée

Notre commission constituée de dermatologues et médecins généralistes de Vendée et Loire-Atlantique, réunie sur le thème de la télédermatologie, a testé la messagerie Mailiz. Il s'agit d'une messagerie sécurisée gratuite soutenue par la CPAM. Cette messagerie sera en lien avec Apicrypt V2, et pourra être interfacée avec certains logiciels métiers. Nous avons apprécié sa simplicité d'utilisation avec une application Smartphone permettant de prendre des photos. L'envoi d'un dossier sur Mailiz est signalé sous forme d'une alerte sur notre messagerie habituelle. C'est une messagerie utilisée dans l'exercice courant de nombreux praticiens, ce qui ne nécessite pas de temps d'adaptation à un nouvel outil. En moyenne chaque praticien du premier recours demande 2 avis dermatologiques par mois, ce qui impose l'utilisation d'un outil familier.

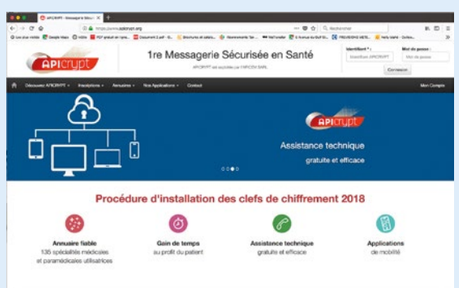

Dr Véronique PISTORIUS

Les stages d'internes en spécialités libérales : « avant toute chose, il faut l'accord du coordonnateur de la discipline à la faculté de médecine ».

La maîtrise de stage va être proposée aux médecins spécialistes, de la même façon qu'elle l'est en médecine générale. La commission de l'URML consacrée aux leviers de l'installation pour le 2ème recours a pris contact avec les Doyens des facultés de Nantes et Angers qui sont favorables à cette perspective, sous certaines conditions.

Néanmoins, si vous envisagez d'être maître de stage, il faudra en premier lieu vous rapprocher de votre coordinateur local du DES qui étudiera votre demande et construira avec vous une maquette de prise en charge des internes.

La nouvelle réforme du 3ème cycle prévoit une ouverture des stages d'internes à l'activité libérale, en phase de consolidation. Actuellement, les étudiants de la nouvelle réforme sont en phase socle et ne seront en phase de consolidation que dans 3 ans. Dans certaines régions, notamment à Poitiers, et dans certaines spécialités comme la pédiatrie à Nantes et Angers, cette possibilité est déjà offerte aux internes de l'ancien régime, sur avis du coordinateur de la spécialité.

Pour ceux qui envisagent la maîtrise de stage dans leur cabinet, je les invite à prendre contact avec le coordinateur de leur spécialité afin de négocier une demande de maîtrise de stage. Les dossiers doivent ensuite être déposés à la faculté de médecine et à l'ARS .

Dr Véronique PISTORIUS

Connaissez-vous antibioclic ?

ANTIBIOCLIC
Antibiothérapie rationnelle en soins primaires

Aide à la prescription d'antibiotiques en médecine de ville

Les médecins exerçant en ville sont confrontés quotidiennement à des pathologies infectieuses, nécessitant ou non un traitement antibiotique. Décider rapidement en consultation du traitement antibiotique adéquat n'est pas toujours aisé car cela nécessite de choisir la bonne molécule, la juste posologie, la bonne durée de traitement, de rester à jour des dernières recommandations, et d'adapter le traitement au patient que l'on a face à soi…

Dans un contexte d'antibiorésistance très inquiétant, le médecin généraliste ou spécialiste de ville a un rôle primordial à jouer pour limiter voire diminuer l'émergence de bactéries toujours plus résistantes.

Selon **le rapport de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) de décembre 2017**, la consommation d'antibiotiques en ville a augmenté de 5,6% entre 2011 et 2016, et la France reste le 3e pays européen le plus consommateur d'antibiotiques. Nous prescrivons toujours 35% d'antibiotiques jugés critiques, c'est à dire particulièrement générateurs de résistance bactérienne. Et nos prescriptions sont trop longues : moyenne de traitement de 9,2 jours (médiane 6 jours).

Il existe néanmoins des signes encourageants : la consommation de certaines molécules dites critiques a diminué (fluoroquinolones, céphalosporines de 3e génération) ou est stable (amoxicilline-acide clavulanique).

C'est dans un contexte de lutte contre l'antibiorésistance que le site Antibioclic est né : permettre facilement aux médecins en milieu ambulatoire de trouver une réponse pour une antibiothérapie rationnelle, raisonnée et raisonnable.

Répartition en pourcentage, mesurée en nombre de DDJ, par classe de la consommation 2016 d'antibiotiques à l'hôpital

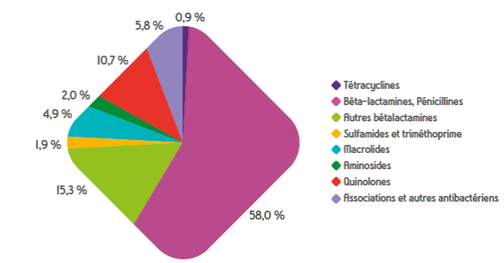

Évolution de la consommation d'antibiotiques en ville mesurée en nombre de DDJ pour 1000 h/jour entre 2000 et 2016

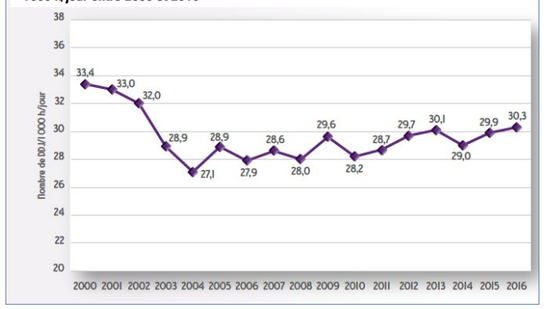

Les principes d'Antibioclic :

- Le site est piloté par un comité composé de médecins généralistes et d'infectiologues, de l'Université Paris Diderot et du service de maladies infectieuses de l'hôpital Bichat (Paris 18e).
- Son financement est indépendant de l'industrie pharmaceutique. Le site a reçu des financements pour des projets précis (lancement, restructuration, application smartphone) de l'université Paris Diderot, de la SPILF (Société de pathologie infectieuse de langue française) ou d'Antibiolor.
- Les références utilisées sont les recommandations nationales françaises, les conférences de consensus, ou à défaut les sociétés savantes.
- Le site est mis à jour au gré des recommandations.
- L'accès au site interactif est libre et gratuit, et ne nécessite aucune inscription préalable.
- Toutes les pathologies courantes de ville sont représentées, et une stratégie antibiotique est proposée, avec justification du comité de pilotage et référence bibliographique accessible en ligne.
- La proposition de traitement s'adapte en fonction du terrain : adulte, enfant, grossesse, allaitement, insuffisance rénale.

Les données de connexion :

Le site a été lancé en 2011, le nombre d'utilisateurs dépasse les 7.000 médecins par jour, en mai 2018. L'utilisation du site est en moyenne de 2 minutes, ce qui démontre une certaine ergonomie en consultation.

Le site en images :

page d'accueil et stratégie thérapeutique (angine à strepto test +)

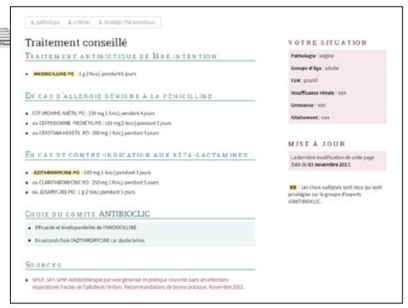

Les locaux de l'URML dans les Pays de la Loire : comment réserver ?

Ces salles de réunion sont mises gratuitement à la disposition des médecins libéraux. Vous y trouverez à disposition, vidéoprojecteurs, paperboard, accès WiFi. Pour vos réunions de FMC, groupes Qualité, réunions syndicales, projets de regroupements, de réseaux, de télémédecine, d'organisation de la permanence des soins, projets d'entreprise médicale libérale…, avec vos collègues médecins hospitaliers ou avec les autres professionnels de santé…

Vous médecins, responsables syndicaux, responsables de FMC, ….. Faites connaitre ces espaces à vos confrères !

Changé-les-Laval - Mayenne : 1 grande salle, divisible en 2

TECHNOPOLIS IV Bâtiment J - Rue Louis de Broglie - **Changé-les-Laval**

Capacité d'accueil : 45 personnes ou 30 + 15 en 2 salles

St Sébastien-sur-Loire - Loire-Atlantique

13, rue de la Loire - Bâtiment C2 - **St Sébastien sur Loire**

Capacité d'accueil : Salle 1 modulable - 42 personnes
Salle 2 - 12 personnes
Salle 3 - 12 personnes

*COMMENT RÉSERVER ?

Vous êtes médecin et avez besoin d'une salle pour organiser vos réunions professionnelles (FMC, Groupes Qualité, …) ?

Pour toute réservation, merci de contacter l'URML des Pays de la Loire

Tél. **02 51 82 23 01**

Mail : contact@urml-paysdelaloire.org

On vous informera immédiatement de la disponibilité de la salle.

Les codes d'accès et modalités pratiques d'utilisation seront transmis par mail au médecin responsable de la réservation.

La Roche-sur-Yon - Vendée : 1 grande salle

Impasse Bernard Lyot - Immeuble Le Pyramide - 5e étage
La Roche-sur-Yon

Capacité d'accueil : 45 personnes

Le Mans - Sarthe : 2 salles

7, allée des Gémeaux - Bâtiment A - Rez-de-Chaussée **Le Mans**

Capacité d'accueil : Salle 1 - 42 personnes
Salle 2 - 15 personnes

Calendrier des formations de secrétaires fin 2018 début 2019

Dpt	Formation	Lieu	Mercredi & Jeudi	Jeudi & Vendredi
44	1	ST NAZAIRE	3-4/10/2018	
	2	ST NAZAIRE		6-7/12/2018
	3	ST NAZAIRE	6-7/03/2019	
	4	ST SEB SUR LOIRE	18-19/10/2018	
	5	ST SEB SUR LOIRE		17-18/01/2019
	6	ST SEB SUR LOIRE		22-23/05/2019
	7	ST HERBLAIN		27-28/09/2018
	8	ST HERBLAIN	21-22/11/2018	
	9	ST HERBLAIN		21-22/03/2019
49	10	CHOLET		8-9/11/2018
	11	CHOLET	13-14/03/2019	
	12	ANGERS	26-27/09/2018	
	13	ANGERS		10-11/01/2019
	14	ANGERS	25-26/04/2019	
53	15	CHANGE	19-20/09/2018	
	16	CHANGE		6-7/12/2018
72	17	LE MANS		20-21/09/2018
	18	LE MANS	28-29/11/2018	
	19	LE MANS		28/02-1/03/2019
85	20	LES SABLES D'OLONNE		4-5/10/2018
	21	LES SABLES D'OLONNE	23-24/01/2019	
	22	LA ROCHE SUR YON		15-16/11/2018
	23	LA ROCHE SUR YON	27-28/02/2019	
	24	LA ROCHE SUR YON		16-17/05/2019

Dans un souci de qualité, nous limitons à 10 le nombre de participant(e)s par session !
Les sessions de formation proposées en juin à St Sébastien sur Loire et à La Roche-sur-Yon ont rencontré un franc succès.
De nouvelles sessions sont proposées afin de répondre à votre demande :

- St Nazaire
- St Sébastien sur Loire
- St Herblain
- Angers
- Cholet
- Les Sables d'Olonne
- La Roche sur Yon
- Laval
- Le Mans

Pour toute inscription :
www.urml-paysdelaloire.org

Agenda

Jeudi 30 et vendredi 31 août 2018 :
" LA QUALITE en SANTE à La Baule "
La Baule, des débats de fond sous une forme décontractée !
sont les dates retenues pour les prochaines Rencontres – A vos agendas

Découvrez le programme 2018 et inscrivez-vous !

Revivez nos précédentes éditions sur notre site internet **http://urml-paysdelaloire.org/**
Plus d'info : **lesrencontresdelabaule@gmail.com**

Visitez notre site sans plus attendre **www.urml-paysdelaloire.org** et n'oubliez pas de vous inscrire

Le journal des Médecins Libéraux des Pays de la Loire
Le journal de l'URML des Pays de la Loire
N°5 / 2018 – ETÉ 2018
URML des Pays de la Loire - Parc de la Gibraye - 13 rue de la Loire - Bât. C2 - 44 230 Saint-Sébastien-sur-Loire
Tél. 02 51 82 23 01 Fax 02 51 82 23 15 – Courriel : contact@urml-paysdelaloire.org - www.urml-paysdelaloire.org
Directeur de la Publication : Dr Jean-Baptiste CAILLARD
Maquette, PAO, Impression : Val PG
Distribution La Poste - Tirage 6500 exemplaires
Dépôt légal juin 2018 - ISSN 2106-8232

URML UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE
UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ